

**Recours introduit le 5 juin 2017 — Bielawski/EUIPO (HOUSE OF CARS)****(Affaire T-364/17)**

(2017/C 249/59)

*Langue de la procédure: le polonais***Parties***Partie requérante:* Marcin Bielawski (Varsovie, Pologne) (représentant: M. Kondrat, avocat)*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)**Données relatives à la procédure devant l'EUIPO***Marque litigieuse concernée:* Marque de l'Union européenne verbale «HOUSE OF CARS» — Demande d'enregistrement n° 15 172 638*Décision attaquée:* Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 27/03/2017 dans l'affaire R 2047/2016-5**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée; ou
- réformer la décision attaquée en constatant l'absence de motif absolu de refus d'enregistrement de la marque demandée
- condamner l'EUIPO aux dépens.

**Moyen(s) invoqué(s)**

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009.

---

**Recours introduit le 5 juin 2017 — Pologne/Commission****(Affaire T-366/17)**

(2017/C 249/60)

*Langue de procédure: le polonais***Parties***Partie requérante:* République de Pologne (représentant: B. Majczyna, agent)*Partie défenderesse:* Commission européenne**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- Annuler la décision de la Commission européenne du 23 mars 2017 (notifiée en tant que document C(2017) 1904 le 24 mars 2017) concernant le refus d'octroyer une contribution financière du Fonds européen de développement régional (FEDER) au grand projet «Démarrage de la production d'une nouvelle génération de moteurs diesel par Volkswagen Motor Polska», faisant partie du programme opérationnel «Économie innovante» qui relève de l'aide structurelle dans le cadre de l'objectif «Convergence en Pologne»,
- condamner la Commission européenne aux dépens.